



COMMUNE DE CHOISY

Envoyé en préfecture le 19/01/2023

Reçu en préfecture le 19/01/2023

Publié le

SLOW

ID : 074-217400761-20230117-2023_07D-DE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice **18**
Présents **15**
Votants **16**

L'an deux mille vingt-trois, le 17 janvier

Le conseil municipal de la commune de Choisy, dûment convoqué le 6 janvier, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves GUILLOTTE, Maire.

Présents : Yves GUILLOTTE, Christiane MICHEL, Christian BOCQUET, Jacqueline CECCON, Norbert CHIODINI, Gilbert LIENARD, Jacqueline PECORARO, Jean BARDET, Brigitte BARRET, Michel SOCQUET-CLERC, Olivier COUET, Isabelle JOYE, Guy PHILIPPE, Stéphane GREVE, Aurore MOSSIERE

Pouvoirs : Sylvie AUROY à Jean BARDET

Absents : Valérie STEFANUTTI, Marlène CHAFFARD

Secrétaire de séance : Brigitte BARRET

23/07

Objet :

Tarifs 2023 des salles communales et du plateau sportif de Menulles

Annule et remplace la DCM 22/39 du 6 décembre 2022 suite au rejet de la Préfecture pour le motif suivant : la gratuité de la location dans le cadre de sépultures et l'application d'un tarif préférentiel aux membres du Conseil et aux personnels communaux.

Considérant qu'il y a lieu de fixer des tarifs ;

Christiane MICHEL, Maire-adjoint, rapporteur, explique aux membres du Conseil municipal que vu l'augmentation de l'énergie il y a lieu de fixer les tarifs des salles communales et du plateau sportif de Menulles pour l'année 2023.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les tarifs annexés à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs annexés à la présente délibération,

Le secrétaire de séance
Brigitte BARRET

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Yves GUILLOTTE

Délibération devenue exécutoire compte tenu de
la télétransmission en Préfecture le
et de la publication le